

RENAUDEAU RENOU & ASSOCIES

Commissaires aux Comptes

Associés

- David Galaup
- Marc Claverie

Association APAJH 17

Rue Jean Bouché

17000 LA ROCHELLE

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 décembre 2025

Association APAJH 17
SIEGE SOCIAL : Rue Jean Bouché - 17000 LA ROCHELLE
SIRET : 422 512 442 00084

À l'Assemblée Générale de l'association APAJH 17,

OPINION

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association APAJH 17 relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

FONDEMENT DE L'OPINION

REFERENTIEL D'AUDIT

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

INDEPENDANCE

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport.

OBSERVATION

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le point suivant exposé dans les notes « Faits caractéristiques d'importance significative, de l'exercice et postérieurs à la clôture » et « Principes et méthodes comptables » de l'annexe des comptes annuels, qui exposent le changement de réglementation et de méthode comptable résultant de la première application du règlement ANC n°2022-06 du 4 novembre 2022 et du règlement ANC n°2023-03 du 7 juillet 2023, relatifs à la modernisation des états financiers, applicable aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2025, ainsi que leur incidence sur la présentation des comptes annuels.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les points suivants exposés dans la note 2 « Faits caractéristiques d'importance significative, de l'exercice et postérieurs à la clôture » de l'annexe des comptes annuels concernant :

- l'absence d'approbation des comptes annuels 2023 lors de l'Assemblée Générale 2024 et la comptabilisation en 2024 du résultat 2023 sur une ligne spécifique des fonds propres « Résultat 2023 en instance d'affectation » pour – 2 132 510 euros,
- les provisions pour litiges à hauteur de 956 k€ au 31 décembre 2025,
- le maintien de la dépréciation des immobilisations de L'Houmeau en cours pour 1 105 k€, le projet de construction étant abandonné,

- le maintien de la dépréciation des immobilisations de l'extension de la MAS en cours à hauteur de 784 k€, à la suite des expertises,
- le maintien de la provision pour dépréciation des avances financières à la SCI Habitat Polyhandicap à hauteur de 58 k€, du fait d'un projet de revente du terrain à 2 975 k€ au lieu de 3 033 k€.

JUSTIFICATION DES APPRÉCIATIONS

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

- Les notes « 2 Faits caractéristiques d'importance significative, de l'exercice et postérieurs à la clôture » et « 8 Notes sur le bilan passif » de l'annexe précisent la nature des provisions pour risques et charges.
Nos travaux ont notamment consisté à apprécier les données et les hypothèses sur lesquelles se fondent ces estimations, à revoir par sondages les calculs effectués par l'association et à comparer les estimations comptables des périodes précédentes avec les réalisations correspondantes. Dans le cadre de nos appréciations, nous avons vérifié le caractère raisonnable de ces estimations.
- La note « 6 Engagement en matière de pensions et retraites » de l'annexe précise les modalités d'évaluation des engagements de retraite et avantages similaires, dont le montant s'établit à 607 k€ au 31 décembre 2025.
Nos travaux ont consisté à examiner les données utilisées, à apprécier les hypothèses retenues, et à vérifier que la note de l'annexe précisée ci-dessus fournit une information appropriée.

VERIFICATIONS SPECIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres.

RESPONSABILITÉS DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

RESPONSABILITÉS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES RELATIVES À L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permette de détecter systématiquement toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

A La Rochelle, le 5 juin 2026

RENAUDEAU RENOU & ASSOCIES
Commissaires aux Comptes



Marc CLAVERIE

Bilan Actif des Associations et Fondations

Dossier : 99 - CONSOLIDE APAJH17 - Périodes de : 01/2025 à 12/2025

ACTIF	Brut 2025	Amortissement 2025	Net 2025	Net 2024
Actifs immobilisés				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de recherches et de développement				
Concessions, brevets, licences, marques, procédés, logiciels, droits et valeurs	142 709,52	136 451,05	6 258,47	12 698,93
Fonds commercial				
Autres				
Immobilisations incorporelles en cours				
Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles				
Terrains	1 379 307,94	75 622,00	1 303 685,94	1 300 203,05
Constructions	17 185 235,98	12 770 472,17	4 414 763,81	4 661 767,28
Installations techniques, matériel et outillage industriel	1 215 109,37	831 969,76	383 139,61	384 329,92
Autres	1 450 663,53	1 068 827,61	381 835,92	453 233,24
Immobilisations grevées de droit				
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes	1 906 304,45	1 889 347,86	16 956,59	3 765,96
Immobilisations financières				
Participations			0,00	6 000,00
Autres titres	999,00	999,00	0,00	999,00
Créances rattachées à des participations	3 033 428,09	58 428,09	2 975 000,00	2 975 000,00
Autres titres immobilisés	1 634 446,00		1 634 446,00	1 626 951,50
Prêts	203 253,01		203 253,01	177 400,01
Autres	88 917,85		88 917,85	93 672,23
TOTAL I	28 240 374,74	16 832 117,54	11 408 257,20	11 696 021,12
Actif circulant				
Stocks et en cours				
Matières premières et autres approvisionnements				
En-cours de production (biens et services)				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Avances et acomptes sur commandes	659,90		659,90	908,24
Créances				
créances clients et comptes rattachés	185 823,77		185 823,77	178 310,73
Autres	299 387,32		299 387,32	269 169,74
Valeurs mobilières de placement				
Valeurs mobilières de placement				
Instruments de trésorerie				
Disponibilités	2 027 589,01		2 027 589,01	2 883 143,61
Charges constatées d'avance	29 931,74		29 931,74	17 537,21
TOTAL II	2 543 391,74	0,00	2 543 391,74	3 349 069,53
Charges à répartir sur plusieurs exercices (III)	9 156,60		9 156,60	10 400,00
Primes de remboursement des emprunts (IV)				
Ecart de conversion Actif (V)				
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV + V)	30 792 923,08	16 832 117,54	13 960 805,54	15 055 490,65

Bilan Passif des Associations et Fondations

Dossier : 99 - CONSOLIDE APAJH17 - Périodes de : 01/2025 à 12/2025

PASSIF	Exercice 2025	Exercice 2024
FONDS PROPRES / FONDS ASSOCIATIFS		
Fonds propres sans droit de reprise		
Fonds propres statutaires	571 659,29	571 659,29
Fonds propres complémentaires	1 056 023,79	1 056 023,79
Fonds propres avec droit de reprise		
Fonds statutaires		
Fonds propres complémentaires		
Réserves		
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves pour projet de l'entité	6 068 007,04	7 037 352,72
<i>dont réserves des activités sociales et médico-sociales sous gestion contrôlée</i>	6 068 007,04	7 037 352,72
Autres réserves	203 253,01	177 400,01
Report à nouveau	-2 749 811,55	-2 655 683,53
<i>dont report à nouveau hors activités sociales et médico-sociales</i>	-70 074,55	-5 928,72
<i>dont report à nouveau des activités sociales et médico-sociales non contrôlées</i>		
<i>dont report à nouveau Résultat 2023 en attente</i>	-2 087 287,62	-2 132 510,84
<i>dont dépenses refusées ou inopposables aux financeurs</i>	-6 018,79	-6 018,79
<i>dont charges des activités SMS de prise en compte différée</i>	-586 430,59	-511 225,18
Résultat en attente d'affectation		
<i>dont résultat hors activités sociales et médico-sociales</i>		
<i>dont résultat des activités sociales et médico-sociales non contrôlées</i>		
<i>dont résultat des activités sociales et médico-sociales sous gestion contrôlée</i>		
Excédent ou déficit de l'exercice	-152 361,56	-1 063 473,71
Situation nette (sous total)	4 996 770,02	5 123 278,57
Fonds propres consommables		
Subventions d'investissement	680 294,90	736 612,21
Provisions réglementées	94 862,06	93 587,06
Droits des propriétaires - (Commodat)		
TOTAL I	5 771 926,98	5 953 477,84
FONDS REPORTES ET DEDIES		
Fonds reportés liés aux legs ou donations		
Fonds dédiés	725 337,50	818 482,90
TOTAL II	725 337,50	818 482,90
PROVISIONS		
Provisions pour risques	1 015 345,38	1 030 587,38
Provisions pour charges	607 461,01	696 939,76
TOTAL III	1 622 806,39	1 727 527,14
DETTES		
Emprunts obligataires et assimilés (titres associatifs)		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédits	3 329 038,71	3 746 921,08
Emprunts et dettes financières diverses		
Avances et acomptes reçus sur commande		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	565 344,40	742 392,86
Dettes des legs ou donations		
Dettes fiscales et sociales	1 350 226,31	1 444 959,79
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	568 436,19	565 313,88
Autres dettes	27 689,06	56 415,16
Instruments de trésorerie		
Produits constatés d'avance		
TOTAL IV	5 840 734,67	6 556 002,77
Ecart de conversion Passif (V)		
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV + V)	13 960 805,54	15 055 490,65

COMPTE DE RESULTAT	Exercice 31/12/2025 (selon CRC 2018-06 et 2019-04)	Exercice 31/12/2024 (selon CRC 2018-06 et 2019-04)
PRODUITS D'EXPLOITATION		
Cotisations	3 151,00	3 875,00
Ventes de biens et services		
Ventes de prestations de service	62 258,88	58 822,77
dont ventes de prestations de services des activités sociales et médico-sociales sous gestion contrôlées		
Produits de tiers financeurs		
Concours publics et subventions d'exploitation	15 073 145,29	14 751 680,61
dont concours publics et subventions d'exploitation des activités sociales et médico-sociales sous gestion contrôlées	15 014 316,98	14 731 133,61
Subventions		
Produits liés à des financements réglementaires		
Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions et transferts de charges	371 339,80	198 103,47
Utilisations des fonds dédiés	128 549,30	103 422,45
Autres produits	291 914,04	217 216,08
Cotisations		
Autres produits		
Total I	15 930 358,31	15 333 120,38
CHARGES D'EXPLOITATION		
Achats de matières premières et autres approvisionnement		
Variation de stock		
Autres achats et charges externes	5 768 791,45	5 368 103,69
Impôts, taxes et versements assimilés	654 807,26	644 298,57
Salaires et traitements	6 107 658,41	6 127 187,57
Charges sociales	2 438 747,14	2 362 583,19
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions	1 062 620,85	1 931 521,36
Dotations aux provisions		
Reports en fonds dédiés	35 603,90	8 957,64
Autres charges	36 418,70	36 199,02
Autres charges		
Total II	16 104 647,71	16 478 851,04
1. RESULTAT D'EXPLOITATION (I - II)	-174 289,40	-1 145 730,66
PRODUITS FINANCIERS		
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé	1 521,78	1 509,45
Autres intérêts et produits assimilés	118 772,52	159 706,03
Total III	120 294,30	161 215,48
CHARGES FINANCIERES		
Intérêts et charges assimilées	105 502,94	105 073,40
Différences négatives de change		
Total IV	105 502,94	105 073,40
2. RESULTAT FINANCIER (III - IV)	14 791,36	56 142,08
3. RESULTAT COURANT avant impôts (I - II + III - IV)	-159 498,04	-1 089 588,58
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Sur opérations de gestion	34 702,24	63 509,84
Sur opérations en capital	2 000,00	60 952,44
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges	200,00	250 800,00
Total V	36 902,24	375 262,28
CHARGES EXCEPTIONNELLES		
Sur opérations de gestion	11 778,76	264 937,83
Sur opérations en capital		456,48
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions	1 275,00	61 489,10
Total VI	13 053,76	326 883,41
4. RESULTAT EXCEPTIONNEL (V - VI)	23 848,48	48 378,87
Participation des salariés aux résultats (VII)		
Impôts sur les bénéfices (VIII)	16 712,00	22 264,00
Total des produits (I + III + V)	16 087 554,85	15 869 598,14
Total des charges (II + IV + VI + VII + VIII)	16 239 916,41	16 933 071,85
SOLDE INTERMEDIAIRE		
+ Report des ressources non utilisées des exercices antérieurs		
- Engagements à réaliser sur ressources affectées		
EXCEDENT OU DEFICIT	-152 361,56	-1 063 473,71
- dont résultat des activités sociales et médico-sociales sous gestion contrôlées	-152 361,56	-1 063 473,71
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
TOTAL		
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
TOTAL		

ANNEXE

Les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2025, sont caractérisés par les données suivantes :

• Total du bilan :	13 961 804.54 €
• Total des produits :	16 087 554.85 €
• Résultat de l'exercice (déficit) :	- 152 361.56 €

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 1^{er} janvier 2025 au 31 décembre 2025.

Les notes et tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels arrêté par le Conseil d'Administration de l'Association en date du 20 mai 2026.

Les informations présentées sont celles ayant une importance significative et qui sont nécessaires à l'obtention de l'image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de l'association.

1. BILAN DE L'ASSOCIATION AU 31 DÉCEMBRE 2025

Les comptes de l'association regroupent les établissements et services suivants :

Siège	40 Avenue Albert Einstein 17000 LA ROCHELLE
SAMSAH Soins	
SAMSAH Accompagnement	
SESSAD	
MAS Le Pertuis	9 Rue Jean Bouche 17000 LA ROCHELLE
MAS Accueil Temporaire	
EEAP Les Aigues Marines	
APT'AS	13 Rue Anita Conti 17000 LA ROCHELLE
ISTF	
Vie associative	40 Avenue Albert Einstein 17000 LA ROCHELLE

DESCRIPTION DE L'OBJET SOCIAL

L'APAJH 17 fonde son action sur le respect des convictions individuelles. Elle entend promouvoir la dignité des personnes handicapées en œuvrant pour leur complet épanouissement et leur meilleure intégration à toute forme de vie sociale.

DESCRIPTION DE LA NATURE ET DU PERIMETRE DES ACTIVITES ET MISSION SOCIALES REALISEES

Elle a pour but :

- La mise en œuvre de toute action destinée à favoriser l'épanouissement des personnes en situation de handicap et à assurer leur intégration dans les différents domaines de la vie.

- D'agir auprès des pouvoirs publics pour qu'ils assurent aux personnes en situation de handicap et à leurs familles l'aide morale et matérielle qui leur est due, pour qu'ils mettent en place les structures et les services permettant leur plein épanouissement par l'éducation, la culture, l'organisation des sports, des loisirs et des vacances, les soins propres à leur état et leur insertion dans le monde du travail.
- D'assurer la représentation et l'intervention au nom des personnes en situation de handicap auprès des instances départementales et régionales, ainsi que des partenaires sociaux.
- La création et la gestion de services et établissements au bénéfice des personnes en situation de handicap destinés à les accueillir et/ou les accompagner en mettant en place :
 - Les équipements nécessaires pour compléter les équipements publics existants,
 - Des activités culturelles,
 - Des centres de loisirs et de vacances,
 - Des formules nouvelles d'éducation, de formation et d'intégration sociale et professionnelle,
 - Des aides en direction de leurs familles.
- D'entretenir entre les intéressés l'esprit d'entraide et de solidarité.
- D'assurer, au besoin, le suivi effectif des personnes en situation de handicap après la disparition de leur famille.

DESCRIPTION DES MOYENS MIS EN ŒUVRE

Les moyens d'actions sont :

- L'information générale : bulletins, publications, presse, affiches et plus généralement tous supports de communication visuels, audiovisuels, multi médias.
- L'organisation de journées d'études, de rassemblements, fêtes et manifestations, concours, conférences, expositions, etc.
- La représentation auprès des pouvoirs publics des personnes en situation de handicap ainsi que des parents, des familles, des tuteurs de ces personnes en situation de handicap qu'elle regroupe.
- Les interventions en leur nom auprès des partenaires sociaux qui traitent problèmes de handicap.
- L'acquisition de tous les biens mobiliers et immobiliers nécessaires à son fonctionnement.
- La gestion de services et d'établissements destinés à la personne en situation de handicap, dans les conditions fixées en assemblée générale.
- La création et le développement de structures économiques propres à intégrer les personnes en situation de handicap en milieu de travail protégé ou ordinaire.

2. FAITS CARACTERISTIQUES D'IMPORTANCE SIGNIFICATIVE, DE L'EXERCICE ET POSTERIEURS A LA CLOTURE

La MAS avait obtenu l'autorisation de l'ARS pour 10 places supplémentaires (8 LS et 2 AJ) qui seront financées en année pleine à hauteur de 90 500 € par place, soit 905 000 € au total. 7 places sont installées à l'heure actuelle. Les 3 dernières places et leurs financements (271 500 €/an) restent en suspens. Nous attendons toujours les conclusions de la justice avant d'envisager la suite (démolition/ reconstruction/ autre) avec l'ARS.

ASSOCIATION APAJH 17 – ETATS FINANCIERS AU 31 DÉCEMBRE 2025

L'association a également obtenu de nouveaux crédits non reconductibles de l'ARS pour 71 859 € répartis ainsi :

- MAS : 4 703 € dont 1 500 € pour les frais pédagogiques de formation et 3 203 € pour l'achat de molécules onéreuses,
- EEAP : 62 906 € dont 53 040 € pour le remplacement de salariés en formations qualifiantes, 1 500 € pour les frais pédagogiques de formation et 8 366 € d'achat de molécules onéreuses,
- MAS AT : 1 250 € pour les frais pédagogiques de formation,
- SESSAD : 1 500 € pour les frais pédagogiques de formation,
- SAMSAH Soins : 1 500 € pour les frais pédagogiques de formation.

L'association a avancé 3 033 428,09 € à la filiale SCI HABITAT POLYHANDICAP pour le projet de l'Houmeau afin de financer l'achat du terrain et du bâtiment existant. Cette avance avait été comptabilisée en immobilisations financières en créances rattachées à des participations. Du fait d'un projet de revente du terrain à 2 975 000 €, l'avance financière à la SCI a fait l'objet d'une provision pour dépréciation de 58 428,09 € dans les comptes annuels 2024.

Le projet de construction de L'Houmeau étant abandonné, les immobilisations en cours correspondant aux appels de fonds avaient fait l'objet d'une dépréciation à hauteur de 1105 k€ dans les comptes annuels 2023 ; la provision est maintenue en 2025.

Suites aux différentes expertises dont une judiciaire, l'association a décidé de déprécier les travaux de l'extension de la MAS à hauteur de la totalité des travaux engagés et enregistrés en immobilisation en cours, soit 783 797 € en 2024.

Une provision pour risque de démolition a également été validée en 2024 suite aux différentes expertises pour 58 000 euros. La provision est maintenue en 2025.

Le litige Reviah est toujours en cours à la clôture. La provision pour risques et charges constituée au 31 décembre 2023 à hauteur de 722 k€ a été maintenue par prudence à la clôture 2025, bien que l'Apajh17 conteste l'intégralité de la demande et a obtenu gain de cause en première instance. Reviah a toutefois fait appel. Nous n'avons donc rien modifié. A noter que Reviah a adressé une assignation complémentaire en octobre 2024 pour un montant d'environ 1114 k€, non provisionné. En attendant le dénouement des litiges, 200 000 € de subvention d'investissement (du CCAH pour extension MAS) et 300 000 € de fonds dédiés (de 2009) sont laissés au passif des comptes au 31/12/2025.

L'Assemblée Générale Ordinaire du 22 juin 2024 n'ayant pas approuvé les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2023, le résultat comptable 2023 a été imputé dans un compte de report à nouveau distinct : « résultat en instance d'affectation » pour un montant de -2 132 510,84 €. Cette comptabilisation est maintenue au 31 décembre 2025, en l'absence d'approbation des comptes lors de l'Assemblée Générale en 2025.

L'Apajh 17 conteste des factures émises en 2024 par la Fédération. La dette et le retard de paiement s'élevaient à 85 812 € au 31 décembre 2024. Un accord pour le paiement d'environ 50% a été convenu et clos cette dette, soit 44 511,53 € en 2025. Le litige n'est plus en cours fin 2025.

Un des litiges sociaux s'est terminé en 2025. Nous avons provisionné par prudence 250 000 €. Le demandeur ayant été intégralement débouté, nous avons repris la totalité. Pour autant, trois nouveaux litiges sont survenus en 2025 pour lesquels il a été décidé de provisionner par prudence 50% des demandes (hors charges sociales), soit 234 758 €. Pour autant, l'association conteste l'intégralité des demandes.

ASSOCIATION APAJH 17 – ETATS FINANCIERS AU 31 DÉCEMBRE 2025

A noter également qu'il s'agit de la première année d'application du règlement ANC n° 2022-06 du 4 novembre 2022 et du règlement ANC n°2023-03 du 7 juillet 2023.

Le nouveau règlement intègre dans le résultat d'exploitation des comptes auparavant inscrits dans le résultat exceptionnel.

- Tel est le cas des quotes-parts des subventions d'investissements virées au compte de résultat qui sont à comptabiliser dans un compte 747x et non plus dans un compte 777x pour un montant de 56 317.31€ en 2025,
- Les cessions d'actifs immobilisés d'exploitation anciennement comptabilisées dans les comptes 775x sont dorénavant comptabilisés dans des comptes 757x pour un montant de 1 275 € en 2025,
- La comptabilisation des fonds dédiés d'exploitation est également positionnée au niveau du résultat d'exploitation sans considération du caractère exceptionnel de l'évènement.
- La suppression des comptes de transferts de charges entraîne :
 - Soit des augmentations de ressources d'exploitation,
 - Soit des diminutions de charges. En 2025, nous avons le remboursement d'assurance pour 862 € en diminution des charges d'entretien des bâtiments.
- Evénements significatifs postérieurs à la clôture :

L'association a perçu en 2025 un dégrèvement de taxe sur les salaires de 126 741 € portant sur le personnel accompagnant les repas et les mandataires, pour l'année 2025. Un produit à recevoir a été constaté à ce titre en produit en 2025. Les honoraires des cabinets prestataires externes ont été enregistrés à hauteur de 33055.80 €.

La régularisation annuelle de notre fournisseur de gaz et Electricité (Hervé Thermique) a été enregistrée en produits à recevoir (20 930 € concernant l'électricité) et Charges à payer (37 680.68 € concernant le gaz).

Le 17 mars 2026, en première instance, Reviah a été débouté de l'intégralité de ses demandes. Mais ces derniers ont fait appel le 22 avril 2026.

3. RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

Les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2025 ont été arrêtés conformément aux dispositions du code de commerce, aux dispositions spécifiques du règlement ANC 2018-06 modifié par le règlement ANC 2020-08 et, à défaut d'autres dispositions spécifiques, à celles du règlement ANC 2022-06 du 4 novembre 2022 et du règlement ANC 2023-03 du 7 juillet 2023 modifiant les règlements 2014-03 et 2016-07 de l'Autorité des Normes Comptables, relatif au plan comptable général. Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- Continuité de l'exploitation,
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- Indépendance des exercices.

Avec le changement de réglementation comptable, certains comptes sont supprimés ou reclassés :

- Compte 15300000 (provisions pour pensions) est remplacé par le compte 15210000 pour un montant de 607 461 € en 2025 contre 696 940€ en 2024,
- Compte 25100000 (Autres titres) est remplacé par le compte 27180000 (Parts dans les entreprises liées) pour 6 000 €,
- Compte 27110000 (Actions) est remplacé par le compte 27210000 (Obligations) pour 1 500 000€,
- Compte 7750000 (Produits de cession d'éléments d'actif) est remplacé par le compte 75700000 (Produits de cession d'immobilisations) pour un montant de 1 275€ en 2025 contre 3 000€ en 2024,
- Comptes des transferts de charges reclassés en 615220 pour un montant de 862 € en 2025 contre 4 798,47€ en 2024.
- Compte 77700000 (quotes-parts des subventions d'investissements virées au compte de résultat) est remplacé par le compte 74700000 pour un montant de 56 317.31€ en 2025,

A l'exception de la participation aux frais de siège, et des produits ainsi dégagés près de celui-ci, et d'un prêt de la « Vie associative » vers l'APT'AS, aucune écriture à caractère récurrent n'a été passée pour annuler des opérations effectuées entre établissements et qui engendrent une augmentation des valeurs enregistrées dans les comptes, qu'ils soient de bilan ou de résultat. A notre avis, les mouvements non retraités restent non significatifs.

Les comptes de liaison utilisés entre établissements tout au long de l'exercice s'annulent systématiquement au 31 décembre.

Il est à rajouter qu'au vu du montant non significatif des stocks (protections et médicaments), il a été décidé de ne plus en comptabiliser à partir de 2020.

ASSOCIATION APAJH 17 – ETATS FINANCIERS AU 31 DÉCEMBRE 2025

Informations diverses sur le résultat exceptionnel :

L'article 832-21 du règlement précise que le résultat exceptionnel est désormais constitué :

- De produits et charges directement liés à un évènement majeur inhabituel,
- Des écritures comptables d'origine purement fiscale,
- Des changements de méthode comptable que l'entité est amenée à comptabiliser en résultat plutôt qu'en capitaux propres, en raison de l'application de règles fiscales,
- Des corrections d'erreurs.

Détail des produits et charges en exceptionnel :

Les charges exceptionnelles (11,7 k€) sont constituées pour la majeure partie de charges sur exercices antérieurs (10.7 k € dont régularisation Chorum 4.9 k€), soit des corrections d'erreurs.

Les Produits exceptionnels (38.7 k€) proviennent principalement de produits sur exercices antérieurs et corrections d'erreurs.

3.1. Principales méthodes utilisées

Immobilisations et amortissements : Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou à leur coût de production.

Les différents composants (éléments constitutifs d'un actif qui ont des utilisations différentes) significatifs d'une immobilisation sont identifiés et comptabilisés dès l'acquisition. A défaut d'identification à l'origine, les différents composants significatifs sont identifiés et comptabilisés de manière séparée lorsque la dépense de renouvellement ou de remplacement survient. La valeur nette comptable du composant remplacé est alors sortie de l'actif lorsque son identification dans les comptes est possible.

Les amortissements sont calculés suivant le mode linéaire et en fonction de la durée d'utilisation prévue :

Constructions	20 à 25 ans
Gros travaux	15 à 20 ans
Aménagements	10 à 15 ans
Installations techniques	7 à 10 ans
Matériel et outillage	5 à 10 ans
Matériel de transport	3 à 5 ans
Matériel de bureau et informatique	3 à 5 ans
Logiciels métiers	3 à 5 ans
Mobilier	5 à 10 ans

Participations, autres titres immobilisés, valeurs mobilières de placement : La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

Subventions d'investissement : Compte tenu des contraintes économiques et bien qu'un engagement à terme des financeurs ne puisse être obtenu sur le renouvellement des subventions, celles-ci sont considérées comme affectées à des biens non renouvelables par l'association. En conséquence, une reprise au compte de résultat est effectuée au rythme de l'amortissement du bien.

Créances : Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Dettes provisionnées pour congés à payer : La dette provisionnée pour congés à payer, et les charges sociales et fiscales y afférentes sont comprises dans les dettes sociales et fiscales.

3.2. Résultat

Résultat comptable	- 152 361.56 €
Reprise des résultats antérieurs par les financeurs	64 383.38€
Dépenses non opposables aux financeurs (congrés payés)	293.71 €
Résultat de l'exécution budgétaire à affecter	- 87 684.46 €

4. RÉMUNÉRATIONS DES DIRIGEANTS

Les personnes les plus importantes hiérarchiquement sont la Présidente, le vice-président et le trésorier. Elles ne perçoivent pas de rémunération.

5. EFFECTIF AU 31 DÉCEMBRE

Effectif *	2025	2024	2023	2022	2021	2020	2019
CDI	180	176	169	183	182	183	179
CDD	14	12	15	8	7	7	8
Total	194	188	184	191	189	190	187

*ETP réel au 31/12/N (hors intérim) arrondi à l'unité

6. ENGAGEMENT EN MATIÈRE DE PENSIONS ET RETRAITES

L'association n'a signé aucun accord particulier en matière d'engagement de retraite. Ces derniers se limitent donc à l'indemnité conventionnelle de départ à la retraite.

Le montant des droits qui seraient acquis par les salariés au titre de l'indemnité de départ à la retraite s'élève à 607 461.01 euros, charges sociales et fiscales comprises.

Les valeurs ont été évaluées sur les bases suivantes :

- Départ à la retraite à 64 ans
- Evolution annuelle des salaires : 1 %,
- Taux monétaire : 3.96 %,
- Table de mortalité : INED 2019/2021
- Table de turn-over : moyen.
- Taux de charges sociales et fiscales : 52 % + 9,36%
taxe salaires

L'Association n'a contracté aucun engagement en matière de pension, complément de retraite et indemnités autres que ceux résultant de la Convention Collective signée le 15/03/1966, laquelle prévoit le versement d'indemnités de départ en retraite :

- Ancienneté égale ou supérieure à 10 ans : 1 mois
- Ancienneté égale ou supérieure à 15 ans : 3 mois
- Ancienneté supérieure à 25 ans : 6 mois.

7. NOTES RELATIVES AU BILAN ACTIF

IMMOBILISATIONS	Début exercice	Augmentation	Diminution	Fin exercice
<i>Immobilisation incorporelles</i>				
Frais de R et D				
Concessions. Brevets. Logiciels	142 709,52 €			142 709,52 €
<i>Immobilisation corporelles</i>				
Terrains	1 177 078,61 €			1 177 078,61 €
Aménagements terrains	192 296,33 €	9 933,00 €		202 229,33 €
Constructions sur sol propre	16 927 193,21 €	258042,77 €		17 185 235,98 €
Constructions sur sol d'autrui				
Installations, matériel et outillage	1 109 045,56 €	106 063,81 €		1 215 109,37 €
Autres immobilisations corporelles	1 366 166,43 €	99 283,50 €	14 786,40 €	1 450 663,53 €
Immobilisations en cours				
Avances et acomptes	1 893 113,82 €	43 010,89 €	29820,26	1 906 304,45 €
<i>Immobilisation financières</i>				
Participation et créances rattachées	3 040 427,09 €		6 000,00 €	3 034 427,09 €
Prêts	177 400,01 €	25 853,00 €		203 253,01 €
Autres	1 720 623,73 €	2 507 600,12 €	2 504 860,00	1 723 363,85 €
TOTAL GÉNÉRAL	27 746 055,31 €	3 049 787,09 €	2 55 466,66	28 240 374,74

A noter que les colonnes augmentation et diminution incluent des transferts d'immobilisations en cours vers des postes d'immobilisations incorporelles et corporelles pour un montant global de 17 885 €

Ajouter une note sur le détail des titres de participation et créances rattachées

Créances et participation :

- L'association a avancé 3 033 428,09 € à la filiale SCI HABITAT POLYHANDICAP pour le projet de l'Houmeau afin de financer l'achat du terrain et du bâtiment existant
- 2 500 € de parts dans Recruter Ensemble
- 3 500 € de parts dans Synergie

ASSOCIATION APAJH 17 – ETATS FINANCIERS AU 31 DÉCEMBRE 2025

AMORTISSEMENTS	Début exercice	Augmentation	Diminution	Fin exercice
<i>Immobilisation incorporelles</i>				
Frais de R et D				
Concessions, brevets, logiciels	130 010,59 €	6 440,46 €		136 451,05 €
<i>Immobilisation corporelles</i>				
Terrains				
Agencements et aménagements terrains	69 171,89 €	6 450,11 €		75 622,00 €
Constructions	12 112 765,15€	505 046,24 €		12 617 811,39€
Installations, matériel et outillage	877 376,41 €	107 254,13 €		984 630,54 €
Autres immobilisations corporelles	912 933,19 €	170 680,82 €	14 786,40 €	1 068 827,61 €
<i>Dont Matériel de transport</i>	<i>325 466,67 €</i>	<i>93 545,83 €</i>		<i>419 012,50 €</i>
<i>Dont Matériel de bureau et informatique</i>	<i>307 624,20 €</i>	<i>43 272,30 €</i>	<i>14 786,40 €</i>	<i>336 110,10 €</i>
<i>Dont mobilier</i>	<i>279 842,32 €</i>	<i>33 862,69 €</i>		<i>313 705,01 €</i>
<i>Immobilisation financières</i>				
Participation				
Prêts				
Autres				
TOTAL GÉNÉRAL	14 102 257,23 €	795 871,76 €	14 786,40 €	14 883 342,59 €

ASSOCIATION APAJH 17 – ETATS FINANCIERS AU 31 DÉCEMBRE 2025

ETAT DES CRÉANCES	Montant brut	Echéances		
		A moins d'un an	Entre 1 et moins de 5 ans	A plus de 5 ans
<i>Actif immobilisé</i>				
Créances rattachées à des participations	3 039 428,09 €		3 033 428,09 €	6 000,00 €
Autres titres immobilisés	/	/	/	/
Prêts (1)	203 253,01 €	25 853,00 €	93 770,00 €	83 630,01 €
Autres immobilisations financières	1 723 363,85 €	1 600,12 €	2 740.12 €	1 719 023 ,61 €
<i>Actif circulant</i>				
Stocks et en-cours	/	/	/	/
Avances & acomptes sur commandes	659,90 €	659,90 €		/
Redevables et comptes rattachés	185 823,77 €	179 571,99 €	6 251,78 €	/
Autres créances	218 763,35 €	218 763,35 €	/	/
Subvention à recevoir				
Personnel et comptes rattachés	80 623,97 €	80 153,57 €	470,40 €	/
Charges constatées d'avance	29 931,74 €	29 931,74 €	/	/
TOTAL	5 481 847,68 €	536 533,67 €	3 136 660,39 €	1 808 653,62 €
(1) Prêts accordés en cours d'exercice	25 853,00 €			
(1) Remboursements obtenus en cours d'exercice	/			

(1) Les prêts accordés à l'organisme collecteur dans le cadre de la participation à l'effort construction.

8. NOTES RELATIVES AU BILAN PASSIF

Variation des fonds propres	À l'ouverture de l'exercice	Affectation du résultat	Augmentation	Diminution ou Consommation	A la clôture de l'exercice
	Montant	Montant	Montant	Montant	Montant
Fonds propres sans droit de reprise	1 627 683,08 €				1 627 683,08 €
Fonds propres avec droit de reprise					
Ecart de réévaluation					
Réserves	7 214 752,73 €	-1 158 976 €	25 853 €	- 189 630.32 €	6 271 260.05 €
<i>Dont réserves des activités sociales et médico-sociales sous gestion contrôlée</i>	<i>7 037 352,73 €</i>	<i>-1 094 829,72 €</i>		<i>-189 630.32</i>	<i>6 132 153.33 €</i>
Report à nouveau	-2 655 683,52 €	95 502.29€		189 630.32 €	-2 749 811,55 €
<i>Dont report à nouveau des activités sociales et médico-sociales sous gestion contrôlée</i>	<i>-2 649 754,52 €</i>				<i>-2 37 953,55 €</i>
Excédent ou déficit de l'exercice	-1 063 473,71 €	1 063 473,71 €		152 361.56 €	-152 361.56 €
<i>Dont résultat des activités sociales et médico-sociales sous gestion contrôlée</i>	<i>-156 546,16 €</i>				<i>-156 546,16 €</i>
Situation nette	5 123 278,58 €		25 853,00 €	152 361,56 €	4 996 770,02 €
Subventions d'investissement	736 612,21€			56 317,31 €	680 294,90 €
Provisions réglementées	93 587,06 €		1 275,00 €		94 862,06 €
TOTAL	5 953 477.85 €		27 128,00 €	208 678,87 €	5 771 926,98 €

Résultat 2023 toujours non approuvé par l'Assemblée Générale et non affecté au 31/12/2025 : -2 338 598, 08 €

Les résultats 2023 du Siège et l'APTAS ont été affectés par les financeurs en 2025 pour un montant de 206 087 €

ASSOCIATION APAJH 17 – ETATS FINANCIERS AU 31 DÉCEMBRE 2025

Ci-après le détail par nature

FONDS ASSOCIATIFS	Début exercice	Augmentation	Virement poste à poste	Diminution	Fin d'exercice
<i>Fonds sans droit de reprise</i>	1 627 683,08				1 627 683,08
<i>Réserves</i>					
Excédents affectés à l'invest.	3 845 318,39				3 845 318,39
Réserves de trésorerie	357 471,90				357 471,90
Réserve de compensation	2 524 137,87	151 600,00		1 140 637,68	1 535 100,19
Réserve de compensation d'amort.	310 424,56	19 692,00			330 116,56
Autres réserves	177 400,01	25 853,00			203 253,01
Report à nouveau	-5 928,72			64 145,83	-70 074,55
RAN excédent	54 168,50	273 202,64		76 060,68	251 310,46
Dépenses refusées	-94 945,30				-94 945,30
Dépenses inopposables	-113 514,72				-113 514,72
Dépenses pour CP	-372 952,44	41 412,65		62 449,57	-393 989,36
RAN déficit					
<i>Résultat exercice</i>	-1 063 473,61	1 063 473,61		152 361,56	-152 361,56
<i>Résultat sous contrôle financeurs</i>	-2 122 510,84			206 087,24	-2 328 598,08
<i>Fonds avec droit de reprise</i>					
Subvention d'investissement	736 612,21			56 317,31	680 294,90
<i>Provisions réglementées :</i>					
Réserve BFR					
Pour renouvellement des immo.					
Réserve des + valeurs nettes[1] Réserve des + valeurs nettes[1]	93 587,06	1 275,00			94 862,06
TOTAL	5 953 477,85	1 576 509,00		1 758 059,87	5 771 926 ,98

ASSOCIATION APAJH 17 – ETATS FINANCIERS AU 31 DÉCEMBRE 2025

I – Subventions de fonctionnement affectées						
Ressources	Année d'encaissement	Montant initial	Fonds à engager en début de l'exercice	Utilisation en cours d'exercice	Engagement à réaliser sur nouvelles ressources affectées	Fonds restant à engager en fin d'exercice
			A	B	C	D=A-B+C
ARS CNR pour QVT EEAP	2019	75 000,00 €	32 722,25 €	12 000,00 €		20 722,25 €
CNR EXPERIMENTATION REGIONALE EEAP	2019	57 550,00 €	6 429,02 €	2 325,56 €		4 103,46 €
CNR pour EXPERIMENTATION REGIONALE MAS	2019	89 350,00 €	1 088,64 €	1 088,64 €		0 €
ARS CNR pour EXPERIMENTATION REGIONALE SAMSAH SOINS	2019	31 950,00 €	7 363,20 €			7 363,20 €
CNR FORMATION MAS	2020	23 320,50 €	6 387,73 €	6 387,73 €		0 €
CNR FRAIS INSTALLATION MAS	2020	165 123,00 €	30 950,26 €	30 950,56 €		0 €
CNR DREETS REMBOURSEMENT MAJEURS	2021	46 723,11 €	7 991,96 €			7 991,96 €
CNR STAGIAIRES	2022	9 464,00 €	5 374,04 €			5 374,04 €
CNR REMPLACEMENT FORMATIONS	2023	157 947,00 €	71 034,28 €	49 933,03 €		21 101,25
CNR FORMATION MAS	2024	16 077,00 €	5 957,64 €	5 957,64 €		0 €
CNR PETIT MATERIEL MAS	2024	3 000,00 €	3 000,00 €	3 000,00 €		0 €
CNR REMPLACEMENTS EEAP	2025	53 040,00 €		20 956,10 €	32 443,90 €	32 443,90 €
CNR FORMATION EEAP	2025	1 500,00 €		1 500,00 €		0 €
CNR MOLECULES ONEREUSES EEAP	2025	8 366,00 €		8 366,00 €		0 €
CNR FORMATION MAS	2025	1 500,00 €		1 500,00 €		0 €
CNR MOLECULES ONEREUSES MAS	2025	3 203,00 €		3 203,00 €		0 €
CNR FORMATION MAS AT	2025	1 250,00 €			1 250,00 €	1 250,00 €
CNR FORMATION SAMSAH SOINS	2025	1 500,00 €			1 500,00 €	1 500,00 €
CNR FORMATION SESSAD	2025	1 500,00 €		1 090,00 €		410,00 €
SOUS - TOTAL		744 997,61 €	178 299,02 €	148 257,96 €	35 603,90 €	102 260,02 €

ASSOCIATION APAJH 17 – ETATS FINANCIERS AU 31 DÉCEMBRE 2025

II – Ressources provenant de la générosité du public - 195						
Ressources	Année d'encaissement	Montant initial	Fonds à engager en début de l'exercice	Utilisation en cours d'exercice	Engagement à réaliser sur nouvelles ressources affectées	Fonds restant à engager en fin d'exercice
			A	B	C	D=A-B+C
SOUS - TOTAL		0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL GENERAL		744 997,61 €	178 299,02 €	148 257,96 €	35 603,90 €	102 260,02 €

Les provisions règlementées pour renouvellement d'immobilisations affectées au compte **142** ont été réaffectées au compte **192100 « fonds dédiés à l'investissement »**.

Le solde au 31/12/2025 est de **623 077,44 €**.

Le total des fonds dédiés au bilan passif incluant ce reclassement ressort à 725 337,50 €.

PROVISIONS	Début exercice	Augmentation	Virement poste à poste	Diminution	Fin exercice
<i>Provisions pour risques et charges</i>					
Provisions pour risques	1 030 587,38 €	234 758,00 €		250 000,00 €	1 015 345,38 €
Provisions pour charges	696 939,76 €	37 894,97 €		127 373,72 €	607 461,01 €
TOTAL 1	1 727 527,14 €				1 622 806,39 €
<i>Provisions pour dépréciation</i>					
D'immobilisations					
Sur stocks et en-cours					
Sur comptes clients					
TOTAL 2					
TOTAL	1 727 527,14 €				1 622 806,39 €
Dont d'exploitation	1 727 527,14 €				1 622 806,39 €
Dont financières					
Dont exceptionnelles					

Précisions sur les provisions risques et charges :

Provisions pour risques (cf faits marquants de l'exercice):

- Litige social 234 758 € (et reprise de 250 k€ de 2024)

Provisions pour charges :

- Provision engagement retraite 607 k€ (cf note 6)

ETAT DES DETTES	Montant brut	Echéances		
		A moins d'un an	Entre 1 et moins de 5 ans	A plus de 5 ans
Emprunts et dettes auprès Ets de crédit	3 329 038,71 €	327 639,50 €	1 231 295,7 €	1 770 103,51 €
Avances et acomptes				
Fournisseurs et comptes rattachés	455 989,37 €	354 453,05 €	101 536,32 €	
Personnel et comptes rattachés	622 268,01 €	622 268,01 €		
Sécurité Sociale et autres organismes	701 465,95 €	701 465,95 €		
Etat et autres collectivités publiques	26 462,35 €	26 462,35 €		
Dettes sur immobilisations	562 874,79 €	41 559,69 €	522 315,10€	
Autres dettes	27 689,06 €	27 689,06 €		
Produits constatés d'avance				
TOTAL	5 725 788,24 €	2 101 537,61 €	1 854 147,12 €	1 770 103,51 €
(1) Emprunts souscrits en cours d'exercice				
(1) Emprunts remboursés en cours d'exercice	428 319 €			

9. AUTRES INFORMATIONS

- Honoraires commissaire aux comptes : Le montant des honoraires du commissaire aux comptes comptabilisé sur l'exercice s'élève à 13 344 euros.
- Contributions volontaires en nature : « Par nature effectuées à titre gratuit, elles correspondent au bénévolat, aux mises à disposition de personnes par des entités tierces, ainsi que des biens meubles ou immeubles, auxquels il convient d'assimiler les dons en nature redistribués ou consommés en l'état. Les temps passés par les bénévoles n'ont pu être quantifiés ni valorisés. »
- Précisions sur les subventions perçues : Conformément à l'article 431-9 du Règlement ANC 2018-06, les subventions obtenues au cours de l'exercice sont les suivantes par catégorie de subventions et par financeurs :
 - Subventions d'investissement : néant
 - Subventions de fonctionnement : 17 531 € reçus de l'ADEI
- Engagements hors bilan :
 - Promesse d'affectation hypothécaire sur les emprunts BFCC pour un total de 994 804 € au 31/12/2025.